

# COMMUNE DE MONTRIOND

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010 - 19H00**

### **COMPTE RENDU**

**Date de convocation :** 19 NOVEMBRE 2010

**Présents :** M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Emile - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. BRAIZE Alain - Mme. DUMAS Claudine - M. GAILLARD Fabrice - M. PERSIN Franck - M. RICCI Pierre - Mme TSCHOFFEN Béatrice - Mme LANVERS Edith

**Absents et excusés :** - Mme. LAVERY Joséphine - M. MUFFAT Roger Serge -

**Procurations :**

**Président de séance :** M. LAGRANGE Georges

**A été élu secrétaire de séance :** M. PERSIN Franck

## **2. Approbation du dernier compte rendu :**

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **3 REDEFINITION DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire indique qu'à mi mandat, il est nécessaire de redéfinir le rôle de chaque élu au sein du conseil municipal.

Les adjoints se sont réunis pour regarder ce problème et définir les modalités permettant d'optimiser le fonctionnement du conseil municipal.

Il a été décidé, que la commission en charge d'un dossier, porte le projet jusqu'à sa réalisation, en s'adjoignant si nécessaire l'aide d'autres commissions, mais reste responsable de son projet.

La décision de réalisation d'un projet est d'abord validée par le Conseil Municipal, puis l'exécution du projet est conduit par la commission qui l'a proposé.

La commission qui porte le projet est chargée de rapporter régulièrement l'évolution des dossiers au conseil municipal.

## **4 DEMISSION 1<sup>ER</sup> ADJOINT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur. Serge MUFFAT, lui a fait part de sa décision de démissionner de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint au sein du conseil municipal. Mais qu'à ce jour la mairie n'a reçu aucun courrier de confirmation de l'intéressé.

Toutefois, ses absences aux réunions de conseil et dans les différents dossiers dont il était en charge, posent beaucoup de problèmes pour le fonctionnement quotidien de la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de statuer sur cette situation.

Le Conseil prend acte de la décision verbale de Serge MUFFAT, confirmée dans les faits par une absence et un silence total depuis Septembre 2010.

Monsieur le Maire précise, que pour des raisons de bon fonctionnement de la commune, il a décidé de retirer à Monsieur MUFFAT Serge, toutes ses délégations et précise que l'ensemble des délégations, vont être redéfinies par lui, auprès des autres adjoints.

Afin de pouvoir palier à cette absence, Le Conseil décide à l'unanimité des présents de démettre de toutes les commissions dont il est membre, M. Serge MUFFAT.

### **Redéfinition des délégations**

Dans le cadre de la redéfinition des délégations, Monsieur le Maire va déléguer les compétences nécessaires à la gestion de la commune à ses adjoints, dont l'étendue sera précisée lors du prochain conseil.

De même, certaines compétences seront déléguées au vice président des commissions, afin de leur permettre l'exécution de leur projet.

La définition de ces délégations pourra être générale ou adaptée à chaque projet.

Les délégations de signatures ont pour but de faciliter le fonctionnement interne de la mairie et de rendre chaque élu en charge d'un dossier, responsable, sous couvert du Maire.

Monsieur le Maire précise, que le Conseil Municipal restera seul décisionnaire de l'adoption de chaque projet, ainsi que de toute décision imposée par une modification notable du projet.

### **Désignation représentant de la Commune à la C.C.V.A :**

Le Conseil Municipal décide de démettre Monsieur MUFFAT Serge de ses fonctions de représentant de la commune en qualité de délégué titulaire, auprès de la C.C.V.A.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire précise qu'il est important de procéder à son remplacement et propose la candidature de M. PEERSMAM André.

Le Conseil après vote à bulletin secret accepte la candidature à l'unanimité.

Suite à la nomination de M. PEERSMAM André en qualité de délégué titulaire à la C.C.V.A, il est nécessaire de désigner un délégué suppléant, la candidature de M. BREHIER Emile est acceptée par vote à bulletin secret à l'unanimité moins une abstention.

## **5 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **5.1 Numérotation des habitations :**

Mme FAVRE Annie, indique que la définition des numéros des habitations est en cours par le cabinet "Uguet", le système métrique par rue est retenu.

La mise en place se fera en 2011.

### **5.2 Signalétique :**

Mme FAVRE Annie, indique qu'une réunion est programmée la semaine prochaine pour répertorier toutes les demandes et définir les lieux d'implantation des panneaux, qui seront installés au printemps.

La commission présentera les supports au prochain conseil municipal.

### **5.3 Fleurissement :**

Mme FAVRE Annie, indique que les objectifs 2010 ont été atteints, que les derniers travaux sont réalisés, pose des galets sur le massif "Montriond".

### **5.4 Communication :**

Mme Claudine DUMAS et M Andrée PERSMAM indiquent que le site internet évolue régulièrement et invite chaque membre du conseil à le visiter régulièrement.

La moyenne de fréquentation du site est de 1 400 connexions par mois.

Le prochain bulletin municipal est programmé en janvier et comportera 6 pages.

### **5.6 Scolaire :**

Mme Edith LANVERS indique que la réfection de l'escalier sera réalisée par Mécatechnique avant les vacances de Noël.

### **5.7 Urbanisme :**

M. Alain BRAIZE invite le Conseil Municipal, à se pencher sur le problème des parasols fermés sur les côtés installés par les restaurants sur leurs concessions dans le domaine skiable, dont certains sont construits en dur.

Le Conseil prendra une décision sur ce point lors de sa prochaine séance, afin d'adopter un règlement, pour ces installations.

### **5.8 Vente terrains aux Lindarets :**

Monsieur le Maire indique au conseil, que suite à sa délibération, le conseil avait donné son accord pour la vente des terrains assises des concessions aux "Lindarets", les actes de ventes suivants vont être passés :

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| - LANVERS Yves     | 52 500.00 € |
| -MICHAUD Valérie   | 57 750.00 € |
| -ROTTIER Christel  | 80 000.00 € |
| - ROTTIER Christel | 95 500.00 € |

### **5.9 Concession :**

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la concession de Monsieur Cottingham et Madame Russel, au "Lindarets", au profit de la Sci Hakuna Matata, concernant les parcelles D 1421 et 1422 pour 56 ca.

### **5.10 CCAS :**

Mme Edith LANVERS précise, que la soupe populaire a bien marché, qu'une somme de 780 € a été redistribuée au secours catholique.

Mme Claudine DUMAS indique, que la course de ski au profit d'une association sera reconduite en mars 2011.

### **5.11 Réorganisation de la Mairie :**

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux de réfection de la mairie qui se termine, il est proposé de transférer dans la salle de « la poste », le point de rencontre des élus, afin de ne pas perturber le travail des agents.

Le secrétaire de mairie disposera d'un bureau et un bureau pour les élus avec un poste informatique sera installé, dans le premier bureau (ancien bureau de Guy)

## **6 FINANCES**

### **6.1 Préparation budget 2011 :**

M. BREHIER Emile présente au Conseil Municipal, le premier programme d'investissement 2011 qui s'élèverait à environ 1 480 000.00 €, hors reports 2010 et fait état des réalisations du programme 2010.

Chaque commission est appelée à regarder attentivement ce document et à faire part de ses observations, pour permettre une adoption du plan d'investissement 2011, au prochain conseil municipal.

Concernant le budget de l'eau, M. BREHIER fait ressortir que les besoins d'investissements de ce budget sont d'environ 2 000 000 € sur 10 ans. Il est précisé que ces derniers ne pourront être financés par le seul budget eau.

Le Conseil est invité à réfléchir, sur une prise en charge à hauteur de 50 % des investissements par le budget principal.

Une décision sera prise au prochain conseil.

### **6.2 Emprunt salle polyvalente :**

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un emprunt de 2 500 000 €, sur 20 ans, au taux de 3.35 % souscrit auprès du Crédit Agricole, mieux disant, sous réserve que la banque confirme ces conditions pour ce montant, conditions proposées à l'origine pour un montant de 2.000.000 €.

Monsieur le Maire précise, que la 1ère échéance, comprenant règlement des intérêts et amortissement du capital, aura lieu en 2012, avant la Commune effectuera des tirages selon les besoins et ne paiera que les intérêts sur ces tirages au taux de 1.41 %.

### **6.3 I.E.M.P :**

Le Conseil adopte l'I.E.M.P annuelle versée aux agents de la commune

### **6.4 Evolution de la fiscalité suite à la suppression de la taxe professionnelle :**

En l'absence d'éléments nouveaux, ce point est reporté.

### **6.5 Recrutement agents recenseurs :**

M. le Secrétaire de Mairie indique que la Commune organisera en janvier 2011, le recensement de la population. Qu'il est nécessaire pour cela de prévoir le recrutement de 3 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour ce recrutement, les personnes intéressées peuvent contacter la mairie.

### **6.6 Pertes sur créances irrécouvrables :**

Le Conseil Municipal prend note de 5 476.00 € de créances irrécouvrables au titre des frais de secours sur pistes.

### **6.7 Budget O.T.V.A :**

Le Conseil Municipal donne son accord sur le budget de l'O.T.V.A (Office du Tourisme de la Vallée d'Aulps) et sur le montant de la participation de la commune soit : 119 700.00 €

Monsieur le Maire précise, que l'augmentation est due au recrutement d'un poste de directeur à mi temps, en remplacement du quart de temps de Stéphane PUGIN-BRON, directeur de la C.C.V.A, qui doit se consacrer désormais à plein temps à la gestion de cette dernière.

Le vote de ce budget est toutefois assorti d'une réserve, indiquant que l'augmentation de cette année est acceptée, pour tenir compte de ce recrutement, mais que devant la réduction des dotations et des recettes fiscales perçues par les collectivités locales, cette structure ne devra pas augmenter son budget les années futures.

## **7 SALLE POLYVALENTE :**

### **7.1 Point sur le chantier :**

La pose du toit se poursuit avec les travaux d'étanchéité, le toit principal devrait être étanche fin novembre, resteront les annexes.

Concernant les forages, ces derniers doivent se terminer ce jeudi, restera ensuite les travaux de raccordements et l'installation de la chaufferie.

### **7.2 Avenant vitrages :**

Le Conseil Municipal, accepte l'avenant n°1 concernant le lot "menuiserie intérieure" pour le vitrage sécurisé pour un montant de 15 521.69 € TTC , pour répondre aux exigences du bureau de contrôle.

## **8 EAU**

### **8.1 Travaux "la Glière" :**

M. Michel MUFFAT (la Glière) indique que les derniers travaux, traversées de routes sont réalisés, il reste à terminer l'enrobage provisoire de la montée du Crêt, le remplacement du collecteur d'eau usées, en support sur le pont de la RD 228, à la Glière, ainsi que la reprise au printemps d'une partie de l'enrobée de la départementale.

### **8.2 Prévisions travaux 2010 à 2013 :**

La priorité des travaux pour les 3 années à venir, sera donnée, au remplacement des tuyaux en amiante ciment, à l'installation de système de comptage et à la finition des périmètres de captages

### **8.3 Tarif 2011 :**

Suite à une présentation de différents scénarios, les membres du conseil municipal, sont invités à réfléchir, sur les tarifs de l'eau appliqués en 2011 qui seront facturés en 2012, avec 2 hypothèses: maintien des tarifs 2010 ou augmentation limitée pour tenir compte de l'inflation;

Le choix sera arrêté lors du prochain conseil municipal.

### **8.4 Chantier P.V.R de "l'Elé" :**

Les travaux de réseaux à "l'Elé" dans le cadre de la P.V.R ont démarrés par l'entreprise "Gramari". Ils devraient être interrompus pour l'hiver vers le 8 décembre et se termineront au printemps 2011.

### **8.5 Point adhésion S.M.D.E.A :**

Ce point est reporté au prochain conseil

## **9 PARKING SOUTERRAIN**

### **9.1 Procédure suite aux fuites :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite à la rencontre ce jour avec l'avocat de la commune, un huissier va être mandaté pour constater les problèmes de fuites, avant le lancement de la procédure.

## **9.2 Bilan 2009/2010 :**

Les recettes pour l'année 2010 s'élèvent à 330 €.

## **9.3 Acquisition Pascal Baud :**

Monsieur le Maire va voir les modalités pour le paiement des 6 places que doit acquérir ce dernier, conformément à l'engagement qu'il avait pris lors de sa demande de permis de construire.

# **10 DOMAINE SKIABLE - TOURISME**

## **10.1 Point travaux de la télécabine :**

Monsieur le Maire indique que la demande de mise en exploitation de la nouvelle télécabine a été déposée ce jour par la S.E.R.M.A, en mairie.

L'ouverture effective est prévue début décembre, selon condition d'enneigement

## **10.2 Tarifs des frais de secours 2010/ 2011**

Le conseil Municipal valide les tarifs des frais de secours pour l'année 2010/2011 soit :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Front de neige/Transport.....                                  | <b>70,00 Euros</b>      |
| <b>SECOURS BARQUETTE</b>                                       |                         |
| - Zone A : Rapprochée .....                                    | <b>218,00 Euros</b>     |
| - Zone B : Eloignée .....                                      | <b>366,00 Euros</b>     |
| - Hors piste .....   | <b>Coût réel + 20 €</b> |
| <b>SECOURS HELICOPTERE PRIMAIRES (vers centres médicaux) :</b> |                         |
| - Sans treuillage .....  | <b>608,00 Euros</b>     |
| - Avec treuillage .....  | <b>952,00 Euros</b>     |
| - Hors piste .....   | <b>Coût réel + 20 €</b> |
| <b>SECOURS HELICOPTERE PRIMAIRES (vers hôpitaux)</b>           |                         |
| - Cluses - Thonon - Sallanches .....                           | <b>1.530,00 Euros</b>   |
| - Annemasse.....   | <b>2 455,00 Euros</b>   |
| - Genève -Annemasse -Annecy.....                               | <b>2.962,00 Euros</b>   |
| - Treuillage .....   | <b>356.00 Euros</b>     |

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| Ambulance "Evasan" et "Urgences 74" | 130 € |
| Ambulance SDIS                      | 146 € |

## **10.3 E.R.D.F (enfouissement ligne de la télécabine) :**

Monsieur le Maire indique, que E.R.D.F, est entrain de procéder à l'enfouissement de la totalité de la ligne électrique 20 000 volts de la télécabine.

Le Conseil Municipal donne son accord, pour l'enterrement de cette ligne.

## **10.4 P.I.D.A (Plan d'intervention et de Déclenchement des avalanches)**

Le Conseil Municipal adopte le P.I.D.A 2010/2011.

### **10.5 Convention caméléon**

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement de la convention avec "Caméléon", pour les activités hivernales de cette dernière.

### **10.6 D.Z :**

La drop zone sera installée comme chaque année au pré; sur le terrain jouxtant la gendarmerie. Les services techniques vont réaliser la plateforme.

## **11 DIVERS :**

### **11.1 Rainbow VTT :**

Le Conseil prend note de l'abandon de ce projet.

### **11.2 Pompiers, démission du Chef de centre :**

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Bernard BRAIZE de son poste de chef de centre et de son remplacement pour intérim par Messieurs MUFFAT François et LAVANCHY Roland.

### **11.3 Congrès des maires**

Monsieur Emile Brehier, rapporte les grandes lignes du congrès des maires, qui s'est déroulé dernièrement, en indiquant que la réforme de la fiscalité va entraîner une perte de recettes pour Montriond de 2 %.

De plus il informe le conseil du gel des dotations pour les 8 années avenir, entraînant une perte supplémentaires de recettes pour la commune de 100 000 €, sur 8 ans.

### **11.4 Zone A.D.S.L :**

La phase finale de réalisation de la pose de la fibre optique entre Morzine et Montriond est terminée.

Ce nouveau dispositif sera opérationnel courant décembre, toutefois certaines lignes resteront inéligibles.

Les tests d'éligibilités et de capacités sont disponibles sur le site de la mairie

### **11.5 Viabilité hivernale :**

Le Conseil Municipal adopte la charte départementale, sur l'engagement à la maîtrise des épandages de sel.

La séance est levée à 23 h 55.